



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Centre des finances Publiques de SAINT-MARTIN

Délégation de signatures

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances publiques ;

Vu les décrets n° 2009-707 du 16 juin 2009 et n° 2017-803 du 05 mai 2017 relatifs aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu ma notification de comptable intérimaire de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy en gestion conjointe en date du 23 mars 2021 ;

Il est décidé par rapport à la délégation précitée :

De donner délégation générale à :

- ✓ Madame Pascale CAMY, Inspectrice des Finances Publiques
- ✓ Madame Cécile BLONDEAU, Inspectrice des Finances Publiques
- ✓ Madame Françoise VINCENTI, Inspectrice des Finances Publiques

De donner délégation spéciale à :

- ✓ Monsieur Eric BRESSON, contrôleur principal des Finances publiques, pour tous les actes de son secteur « particuliers »
- ✓ Monsieur Karim LAHMAR, agent de recouvrement pour la signature des bordereaux de situation « particuliers »
- ✓ Monsieur Christophe BOLLACHE, agent de recouvrement pour la signature des bordereaux de situation « SPL »

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de Saint-Martin.

Fait à St-Martin, le 23 mars 2021

Lydia ESOR
Inspectrice principale des Finances publiques